

PRÉAVIS N° 2023/124

AU CONSEIL COMMUNAL

Budget 2024

Budget de fonctionnement

Crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des Services industriels

Plan des investissements 2024 - 2028

Délégués municipaux : Municipalité in corpore

Séances de la commission

| | |
|------|--|
| Date | 2, 6, 14, 15, 20 et 21 novembre 2023 |
| Lieu | Salle des Maquettes et salle du Conseil communal |

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

I. Introduction

En exécution des dispositions légales, la Municipalité soumet au Conseil communal le budget de la Ville de Nyon pour l'année 2024.

Il présente un excédent de charges de CHF 14'214'613.–, soit CHF 3'117'026.– de plus que le déficit du budget 2023 qui était de CHF 11'097'586.–.

| Comptes de fonctionnement (CHF) | Budget 2024 | Budget 2023 | Variation B2024 / B2023 | En % | Comptes 2022 | Variation B2024 / C2022 | En % |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|--------------|------------------|-------------------------|-------------|
| Total des charges | 271'778'326 | 252'861'928 | 18'916'397 | 7.5% | 225'122'531 | 46'655'795 | 20.7% |
| Total des revenus | -257'563'713 | -241'764'342 | -15'799'371 | 6.5% | -223'079'399 | -34'484'315 | 15.5% |
| Déficit | 14'214'613 | 11'097'586 | 3'117'026 | 28.1% | 2'043'132 | 12'171'480 | n.a. |

Le budget 2024 présente une croissance importante des charges salariales consécutives à l'augmentation de 42.65 équivalents plein temps (EPT). Ces postes supplémentaires font notamment suite à l'adoption des préavis N° 2023/96 et N° 2023/95. Le préavis N° 2023/96 concernait l'ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers à la route des Tattes d'Oie et l'élargissement de l'offre au sein des structures existantes. Quant au préavis N° 2023/95, il traitait du problème de manque de ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre d'objectifs prioritaires de la Municipalité à l'horizon 2030. Le Conseil communal partage ce constat et a accepté la création de 19 postes dès 2024. Enfin, les salaires sont indexés à l'inflation, tandis que la hausse de la masse salariale augmente mécaniquement les charges sociales.

L'acquisition de biens, services et marchandises connaît également une croissance soutenue. Le marché de l'énergie est encore perturbé par la guerre en Ukraine, tandis que l'inflation n'est pas entièrement résorbée. Cette croissance des charges est également tributaire de mutations sociétales, que ce soit la numérisation et le développement de l'accueil parascolaire. Relevons toutefois qu'une partie de ces charges est compensée par le produit des ventes qui augmente sensiblement.

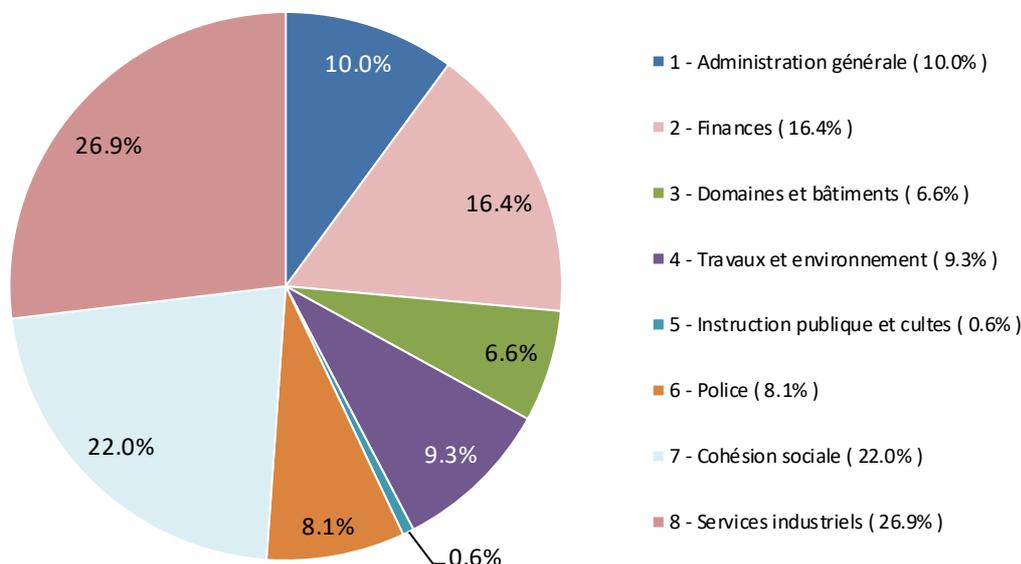
En ce qui concerne les charges péréquatives, à l'échelon global, la participation à la cohésion sociale poursuit sa décline en raison de l'accélération du rééquilibrage financier prévu par la convention entre le Canton et l'Union des Communes Vaudoises (UCV), mais la bonne santé de l'économie nyonnaise est corrélée à une forte capacité contributive fiscale, ce qui se traduit par une hausse de la péréquation directe pour 2024. La Municipalité espère toutefois que la poursuite de ce rééquilibrage permettra ces prochaines années de réduire ces charges.

En matière d'impôt, selon les données disponibles à ce jour, la Municipalité table sur CHF 6 millions de recettes supplémentaires par rapport au budget 2023. Toutefois, la marge d'autofinancement ne s'élèvera qu'à CHF 141'659.–.

S'agissant des investissements, la Municipalité souhaite accompagner la croissance démographique par des investissements, notamment la réalisation d'infrastructures scolaires et sportives.

2. Budget de fonctionnement

2.1 Charges - classification administrative

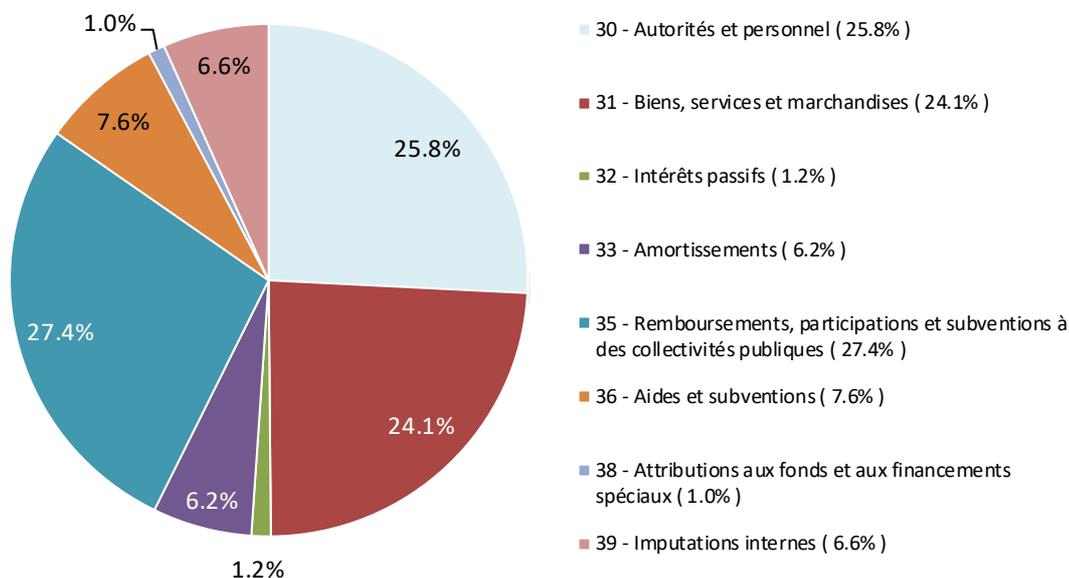


Pour la bonne compréhension du graphique, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- l'*Administration générale* comprend les dépenses du Conseil communal, de la Municipalité, du Service de l'administration générale, du Service des ressources humaines mais également du Service de la culture et du Service des sports, manifestations et maintenance ;
- les dépenses de *Finances* comprennent, outre les charges de fonctionnement du Service des finances, les intérêts passifs sur emprunts, les amortissements comptables des biens du patrimoine administratif non affectés à un chapitre spécifique, les amortissements comptables des biens du patrimoine financier ainsi que la participation à la péréquation directe ;
- le chapitre *Police* comprend également les charges liées à la Mobilité, au Contrôle des habitant-e-s, au Service du feu et à la Protection civile ;
- les dépenses des Affaires sociales sont majoritairement composées de la cohésion sociale, soit la péréquation indirecte¹, des structures d'accueil des enfants et des prestations sociales communales.

¹ Terminologie utilisée par la Loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) du 15 juin 2010.

2.2 Charges - classification par nature



Le graphique fait clairement apparaître les trois composantes essentielles des coûts de la Ville de Nyon, à savoir :

- les *Participations et subventions à des collectivités publiques*, qui contiennent la péréquation intercommunale, la cohésion sociale, ainsi que les participations aux associations intercommunales, aux dépenses du Conseil régional et du Canton en matière de transports publics ;
- le groupe *Autorités et personnel*, qui regroupe l'ensemble des salaires, des charges patronales, des auxiliaires et des frais de formation ;
- le groupe *Biens, services et marchandises*, dont une partie substantielle concerne les achats d'eau et d'énergie des Services industriels.

Autorités et personnel (30)

Les charges salariales évoluent à la hausse entre les budgets 2023 et 2024, avec une progression de CHF 6'635'707.– (+ 10.5%). Le montant des annuités statutaires s'élève à CHF 660'000.–. Le taux d'indexation des salaires par rapport au budget 2023 se monte à 0.5%. Les équivalents plein temps (EPT) supplémentaires entre les budgets 2023 et 2024 atteignent 42.65 (voir tableau ci-après).

| Service | B2024 EPT | B2023 EPT | Variation | Commentaire |
|---|---------------|---------------|--------------|---|
| Administration générale (SAG) | 32.60 | 27.40 | 5.20 | Préavis 2022/32 (+1 EPT) Préavis 2023/95 (+1.5EPT) Décision mun. du 14.11.2022 (2.7 EPT) |
| Service des Ressources humaines (RH) | 8.10 | 8.00 | 0.10 | Gestion prévisionnelle (+0.1 EPT) |
| Service de la culture (CULT) | 25.60 | 23.60 | 2.00 | Préavis 2023/95 (+2 EPT) |
| Sports, manifestations et maintenance (SMM) | 64.15 | 57.65 | 6.50 | Préavis 2022/78 (+1.5 EPT) Préavis 2023/96 (+1 EPT) Préavis 2023/95 (+2.5 EPT) Dégèle de postes (+1.5 EPT) |
| Service des finances (FIN) | 7.00 | 7.00 | - | |
| Service d'architecture (SDA) | 16.90 | 13.90 | 3.00 | Préavis 2023/95 (+3 EPT) |
| Service des infrastructures (SDI) | 56.10 | 54.10 | 2.00 | Préavis 2023/95 (+2 EPT) |
| Service du territoire (SDT) | 20.70 | 16.70 | 4.00 | Préavis 2022/73 (+1 EPT) Préavis 2023/95 (+3 EPT) |
| Service de l'environnement (SDE) | 33.40 | 29.40 | 4.00 | Préavis 2023/97 (+1 EPT) Préavis 2023/95 (+3 EPT) |
| SDIS | 6.00 | 6.00 | - | |
| Service de la cohésion sociale (SCS) | 107.55 | 95.20 | 12.35 | Préavis 2023/96 (+11.4 EPT) Préavis 2023/95 (+1 EP) Gestion prévisionnelle (-0.05 EPT) |
| Services industriels (SIN) | 66.40 | 62.90 | 3.50 | Préavis 2023/100 (+1.4 EPT) Préavis 2020/233 (+0.6 EPT) Préavis 2023/95 (+1 EPT) Gestion prévisionnelle (+0.5 EPT) |
| TOTAL | 444.50 | 401.85 | 42.65 | |

Dans le détail, la nature 3011 (traitement du personnel) augmente de CHF 4'410'390.– du fait de l'engagement de collaborateur-riche-s à la suite de l'adoption de plusieurs préavis par le Conseil communal, ainsi que des augmentations salariales conformément aux annuités statutaires. Mécaniquement, les assurances sociales (nature 3030²) et le montant dévolu à la caisse de pension (3040) croissent de respectivement CHF 413'561.– et CHF 653'593.–.

Les charges salariales du personnel auxiliaire (3012) augmentent par rapport au budget 2023 de CHF 94'173.– tandis que celles du personnel temporaire (3080) baissent de CHF 44'500.–. La première nature porte sur des collaborateur-riche-s au bénéfice d'un contrat de travail avec la Ville, tandis que les collaborateur-riche-s temporaires sont placés par des agences. Le personnel auxiliaire diminue au Service de l'administration générale (SAG) du fait du passage en personnel fixe de collaboratrices précédemment au bénéfice de contrats d'auxiliaires. Cette pérennisation décidée par la Municipalité, représentant 2.7 EPT, faisait suite aux recommandations du rapport

² Ci-après, seuls les chiffres de la nature ou du compte collectif seront indiqués.

Muller ainsi que du mandat d'analyse structurelle du SAG et de sa réorganisation interne qui en a suivi. Cette diminution s'observe également aux Services industriels suite à la diminution des prestations en faveur du Têléréseau de la Région nyonnaise (TRN). A l'inverse, le Service des ressources humaines souhaite engager un-e auxiliaire, car l'effectif est insuffisamment doté au vu des activités prises en charge et de l'augmentation du nombre de collaborateur-ric-e-s.

La nature 3050 relative aux assurances accident augmente (+ CHF 114'512.-) en raison de la hausse de la masse salariale. Il en va de même de l'assurance perte de gain (3051) à hauteur de CHF 882'206.-, dont la prime est ajustée en fonction du risque.

Une non-dépense (réduction de charges) de CHF 1'300'000.- est enregistrée sous le compte N° 130.3011.03 – *Démarches d'économies* dédié aux traitements des collaborateur-ric-e-s (salaire brut) afin de tenir compte des postes vacants. Vu le nombre de nouveaux postes prévus, il sera difficile de recruter tous les collaborateur-ric-e-s dès le 1^{er} janvier 2024, ce qui justifie l'enregistrement d'une non-dépense plus élevée que celle de l'année dernière.

Biens, services et marchandises (31)

Cette rubrique s'inscrit en augmentation de CHF 5'612'597.-. Les agents énergétiques et matières premières (312) augmentent de CHF 3'276'614.-. L'achat du gaz (3122), dont le prix croît et le volume diminue, explique l'essentiel de cette hausse (+ CHF 3'353'057.-), tandis que l'achat d'eau et de combustibles augmentent plus modérément (respectivement CHF 79'250.- et CHF 142'800.-). Après une croissance vertigineuse l'année passée, l'achat d'électricité reflue très modérément (- CHF 634'558.-) par effet prix, tandis que le volume devrait croître. La hausse globale des fluides se répercute également sur l'autoconsommation (3120) qui croît de CHF 336'065.-.

S'agissant des fournitures et marchandises (313), les charges des produits alimentaires (3131) augmentent de CHF 360'350.- à la suite de l'ouverture de nouvelles structures d'accueil et de l'augmentation de l'offre conséquentes à l'adoption par le Conseil communal du préavis N° 2023/96. A noter que ce dernier se répercute également sur les loyers et fermages (3161) qui augmentent de CHF 289'850.-. L'augmentation des charges concernent également les appareils et matériels destinés à la revente (3137) à hauteur de CHF 66'000.- en raison d'une modification comptable pour les musées. En revanche, l'acquisition de matières premières brutes et travaillées (3135) diminue de CHF 333'520.-, car les contrats signés pour la revente de panneaux photovoltaïques sont moins nombreux.

Plusieurs préavis influent sur les charges d'entretien. L'entretien des bâtiments et monuments (3141) augmente de CHF 203'400.- à la suite, notamment, de l'adoption du préavis N° 2023/101 sur le plan Ostral pour financer la location de chaudières provisoires et de groupes électrogènes. Le préavis N° 2023/100 sur la fibre optique et le déploiement de compteurs intelligents a une incidence sur l'entretien des machines et du matériel (3154) (+ CHF 218'326.-) pour la collecte et gestion des données des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité ainsi que sur la redevance pour la fibre (3162) (+ CHF 500'000.-). L'adoption des préavis N° 2022/32 sur la cybersécurité et N° 2023/107 sur l'optimisation du logiciel cse.Kibe se répercute sur l'entretien des logiciels (3157) (+ CHF 345'352.-). L'entretien des parcs et zones de loisirs (3145) diminue en revanche de CHF 210'400.- en raison de la fin des dépenses prévues par le préavis N° 227/2020 sur le suivi phytosanitaire.

Dans les autres variations, on relèvera que les honoraires et frais d'expertise (3185) augmentent de CHF 494'936.- du fait de l'adoption du préavis N° 2022/32 sur la cybersécurité, des ressources externes nécessaires à la pose de compteurs intelligents par les SIN (préavis N° 2023/100) et des coûts d'exploitation liés à l'adhésion à INERA SA. Par ailleurs, les achats de machines et de

matériels (3114) augmentent de CHF 170'480.– en raison de la vétusté des réseaux d'égouts et d'épuration et du fait de l'achat d'une machine pour l'entretien de la forêt.

Intérêts passifs (32)

Compte tenu du volume d'investissements et de la faible marge d'autofinancement, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt. A la suite du resserrement monétaire opéré par les principales banques centrales, les taux d'intérêts commencent à remonter. Avec la croissance de la dette et des taux, la Municipalité table sur une augmentation de CHF 1'054'028.– des intérêts.

La Municipalité continue de lisser les échéances d'emprunts dans le temps afin d'éviter qu'une future remontée des taux ne préterite trop brusquement les charges d'intérêts et les finances de la Commune.

Amortissements (33)

Ce chapitre s'inscrit en augmentation de CHF 239'067.– par rapport au budget 2023. Certains préavis ont été entièrement amortis : il s'agit notamment de l'expertise technique systématique (préavis N° 53(2012)) ou de la première phase du projet d'extension du musée du Léman (préavis N° 55(2017)). A l'inverse, des investissements commenceront à être amortis l'année prochaine. C'est le cas de l'étude du projet de l'Usine à Gaz (préavis N° 116(2013)), du développement du secteur Gare (préavis N° 210/2020), du remplacement de l'application de comptabilité et salaire (préavis N° 190(2014)) et de l'aménagement intermédiaire de la place de la Gare (préavis N° 93(2018)).

Ce chapitre recense également les amortissements de créances. Le compte relatif aux impôts irrécouvrables et aux dégrèvements a été fixé à CHF 750'000.–, en baisse de CHF 150'000.– par rapport au budget 2023.

Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (35)

Cette rubrique est composée, pour l'essentiel, des participations de la Ville aux charges de la péréquation, ainsi qu'aux associations intercommunales liées aux activités de la Police Nyon Région (PNR), du Service de défense incendie et secours (SDIS) Nyon-Dôle et de la Protection civile (ORPC).

A l'instar de ces dernières années, la participation de la Ville aux péréquations directes et indirectes continue à peser lourdement sur les finances communales. Tant la péréquation directe que la cohésion sociale augmentent. Le Canton poursuit sa contribution au rééquilibrage en faveur des communes à hauteur de CHF 105 millions en 2024, soit CHF 10 millions de plus qu'au budget 2023. Malgré tout, l'acompte 2024 augmente pour Nyon de CHF 616'353.–, en raison principalement de l'augmentation de la valeur du point d'impôt (1'519'987 contre 1'461'398). Le tableau ci-dessous présente la variation des acomptes 2023 et 2024.

NYON · PRÉAVIS N° 2023/124 AU CONSEIL COMMUNAL

| Evolution de la péréquation (CHF) | Budget 2024 acompte | Budget 2023 acompte | Variation B2024 / B2023 | En % | 2022 ¹ décompte final | 2021 ¹ décompte final | 2020 ¹ décompte final |
|---|---------------------|---------------------|-------------------------|-------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Péréquation directe | 29'797'163 | 28'172'962 | 1'624'201 | 5.8% | 29'062'936 | 27'270'085 | 27'131'124 |
| Rétrocession péréquation directe | -19'946'653 | -18'625'362 | -1'321'291 | 7.1% | -19'654'456 | -18'032'296 | -17'858'387 |
| Péréquation directe nette | 9'850'510 | 9'547'600 | 302'910 | 3.2% | 9'408'480 | 9'237'789 | 9'272'737 |
| Péréquation indirecte (participation à la cohésion sociale) | 31'600'298 | 31'381'864 | 218'434 | 0.7% | 30'080'761 | 30'468'673 | 32'603'160 |
| Réforme policière | 1'886'049 | 1'791'040 | 95'009 | 5.3% | 1'794'304 | 1'708'820 | 1'662'989 |
| Total des charges nettes | 43'336'857 | 42'720'504 | 616'353 | 1.4% | 41'283'545 | 41'415'282 | 43'538'886 |

¹ Le décompte n'est pas égal aux Comptes, car le décompte pour l'exercice N est établi en N+1, soit après le bouclage des comptes N.

Les différents éléments de la péréquation sont les suivants :

- la péréquation intercommunale « horizontale » ou directe correspond à un fonds de solidarité entre les différentes communes du Canton. Elle est alimentée en fonction de la capacité contributive de ces dernières. Le montant pour la Ville en 2024 s'élève à CHF 29'797'163.–, soit une augmentation de 5.8 % par rapport au budget 2023. En contrepartie, ce fonds indemnise les communes en fonction du nombre d'habitant-e-s et des dépenses liées aux forêts, aux routes et aux transports. Cette indemnisation est enregistrée sous la rubrique 45 « Participations et remboursements de collectivités publiques ». Le montant pour la Ville devrait s'élever à CHF 19'946'653.– au budget 2024, soit une augmentation de CHF 1'321'291.– (+7.1%). Au final, la péréquation directe nette a crû de CHF 302'910.– entre 2023 et 2024 ;
- la péréquation « verticale » ou indirecte est une participation à la cohésion sociale du Canton. L'attribution des charges entre les différentes communes s'effectue également en fonction de leur capacité contributive. Le montant à la charge de la Ville devrait se monter à CHF 31'600'298.– en 2024 contre CHF 31'381'864.– en 2023, soit une augmentation de CHF 218'434.– (0.7%) ;
- la participation à la réforme policière (CHF 1'886'049.–) augmente également par rapport à l'année précédente.

Il convient de préciser que le décompte définitif sera établi selon les recettes fiscales 2024.

Le solde de cette rubrique est constitué en outre par :

- la participation de la Ville de Nyon aux associations intercommunales de la PNR et du SDIS Nyon-Dôle. Les montants de respectivement CHF 9'255'483.– et de CHF 930'633.– ont été portés au budget 2024 pour la couverture des frais de fonctionnement des deux associations. La participation de la première diminue de CHF 16'940.–, tandis que celle de la seconde augmente de CHF 911.–. En ce qui concerne la rétrocession de la police régionale, elle a été maintenue à CHF 1'000'000.– (+ CHF 0.–) ;
- la participation de Nyon à l'Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon (ARAS) (CHF 50'000.–) ;
- la contribution à l'ORPC (CHF 492'784.–) ;
- la participation de la Commune aux tâches scolaires de compétence communale, mais assumées par le Canton (CHF 48'500.–) ;
- diverses contributions concernant le traitement des déchets de voirie et urbains (CHF 883'000.–) ;

- la contribution pour le traitement des égouts et d'épuration (CHF 514'200.–).

Aides et subventions (36)

Le chapitre 36 augmente de CHF 1'216'078.– par rapport au budget de l'année précédente. Dans ce chapitre sont répertoriées les subventions pour la culture, les loisirs et le sport (3653). Celles-ci s'élèvent à CHF 4'263'582.–, soit CHF 200'200.– de plus que l'année précédente. Les conventions de subventionnement de l'Usine à Gaz, Visions du Réel et le FAR° prévoient en effet une augmentation de la subvention pour l'année prochaine. La Municipalité renouvelle également le programme En Mouvement Nyon qui propose un abonnement trimestriel donnant accès à une dizaine de cours de sport ludique. Une offre junior sera également proposée. Ces charges sont compensées par la vente d'abonnements.

La principale source de variation du chapitre provient toutefois des aides et subventions sociales (3655) qui augmentent de CHF 1'008'358.–. Ce sont les subventions accordées aux garderies et aux crèches qui sont à l'origine de cette hausse, que ce soit pour l'ajustement du personnel au nombre d'enfants accueilli-e-s, la fin d'aides au démarrage ou la surestimation de la contribution des parents l'année précédente.

S'agissant des diminutions, on notera que les subventions pour le trafic et l'énergie (3657) baissent de CHF 173'275.–, en raison de l'optimisation du réseau bus des transports publics urbains (préavis N° 2022/86).

Attributions aux fonds et aux financements spéciaux (38)

Une partie des attributions des fonds est dictée par des exigences légales. En effet, le produit des taxes ne peut pas servir à financer le « ménage courant ». Par conséquent, lorsque les charges financées par une taxe sont inférieures à cette dernière, une attribution à un fonds est effectuée dans le but d'une utilisation future de ces réserves.

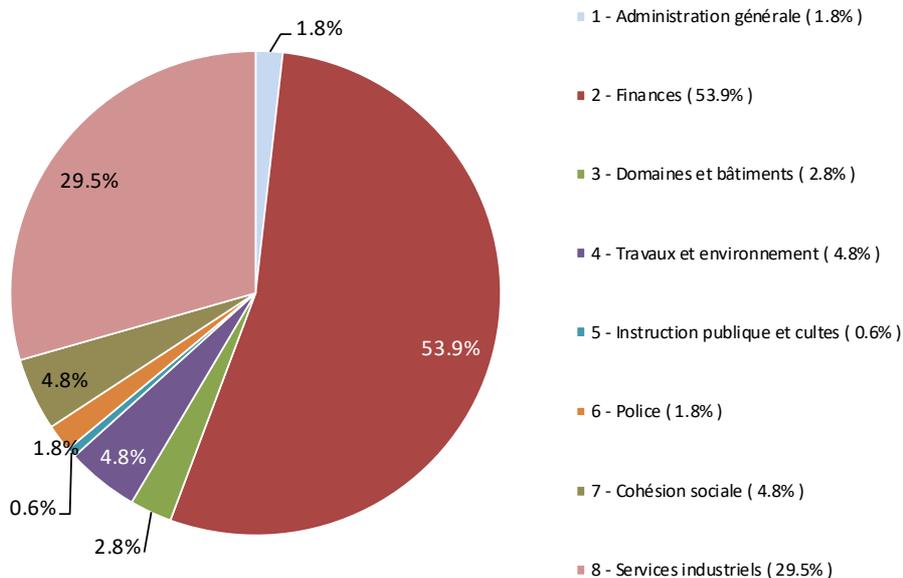
Des fonds de réserve sont également constitués par la participation des promoteurs immobiliers aux infrastructures dans le développement de nouveaux plans de quartiers. Cet apport est enregistré comme recette, puis versé au fonds de réserve idoine (ce qui représente une charge). L'attribution 2024 s'élève à CHF 821'833.– comme contribution pour les plans de quartier.

Imputations internes (39)

Les imputations internes servent à répartir les charges communes dans l'objectif de déterminer les coûts complets de certaines activités. Par exemple, les coûts des services transversaux sont imputés aux Services industriels selon des clés de répartition définies dans une directive. Des imputations internes sont également pratiquées entre différents services ou à l'intérieur d'un service, par exemple les prestations espaces verts refacturées au centre sportif de Colovray ou entre une division administrative et les divisions « métiers ».

Ces imputations internes augmentent de CHF 1'655'534.– par rapport au budget 2023. Il est à préciser qu'elles n'ont aucune influence sur le résultat.

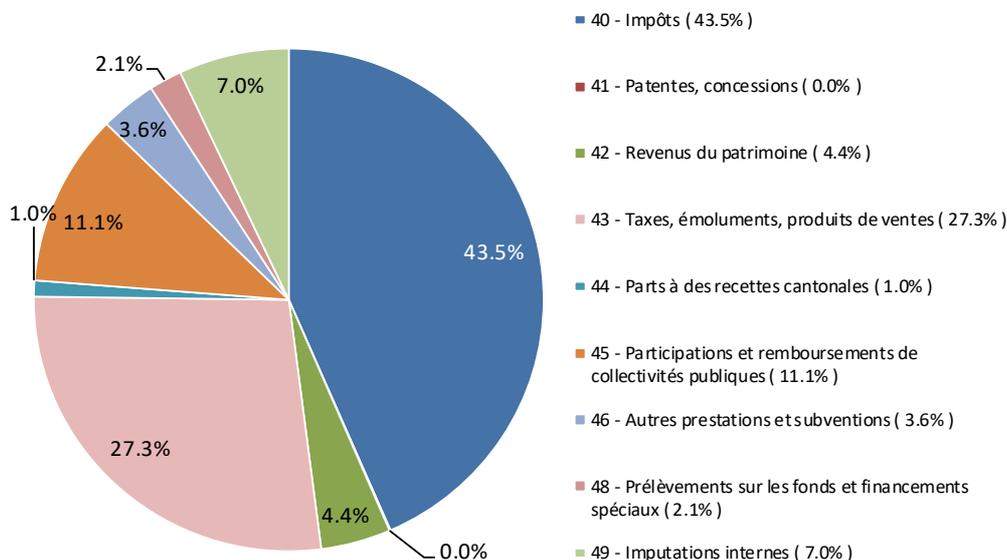
2.3 Revenus - classification administrative



Plus de 80% des revenus sont générés par le Service des finances et les Services industriels :

- le Service des finances enregistre principalement les recettes fiscales, les dividendes, et le retour de la péréquation directe ;
- les Services industriels enregistrent, pour leur part, les revenus liés à leurs activités commerciales (ventes de l'eau, du gaz et de l'électricité).

2.4 Revenus - classification par nature



Le graphique ci-dessus met en exergue les deux éléments essentiels de revenus, à savoir les *impôts*, ainsi que *les taxes, émoluments et produits des ventes*. La part des recettes dues aux impôts diminue légèrement en 2024, atteignant 43.5%.

| Revenus par nature (CHF) | Budget 2024 | Budget 2023 | Variation B2024 / B2023 | En % | Comptes 2022 | Variation B2024 / C2022 | En % |
|--|--------------------|--------------------|-------------------------|-------------|--------------------|-------------------------|--------------|
| Impôts (40) | 111'964'000 | 105'753'000 | 6'211'000 | 5.9% | 106'686'891 | 5'277'109 | 4.9% |
| Patentes, concessions (41) | 125'000 | 138'000 | -13'000 | -9.4% | 138'682 | -13'682 | -9.9% |
| Revenus du patrimoine (42) | 11'424'710 | 11'002'060 | 422'650 | 3.8% | 10'928'898 | 495'812 | 4.5% |
| Taxes, émoluments, produits de ventes (43) | 70'196'012 | 67'885'502 | 2'310'510 | 3.4% | 52'808'293 | 17'387'719 | 32.9% |
| Parts à des recettes cantonales (44) | 2'640'000 | 2'600'000 | 40'000 | 1.5% | 2'545'298 | 94'702 | 3.7% |
| Participations et remboursements de collectivités publiques (45) | 28'590'629 | 26'501'199 | 2'089'430 | 7.9% | 26'824'157 | 1'766'472 | 6.6% |
| Autres prestations et subventions (46) | 9'259'889 | 8'370'061 | 889'828 | 10.6% | 8'245'870 | 1'014'019 | 12.3% |
| Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (48) | 5'336'048 | 3'142'629 | 2'193'419 | 69.8% | 609'557 | 4'726'491 | 775.4% |
| Imputations internes (49) | 18'027'425 | 16'371'891 | 1'655'534 | 10.1% | 14'291'754 | 3'735'671 | 26.1% |
| Total des revenus | 257'563'713 | 241'764'342 | 15'799'371 | 6.5% | 223'079'399 | 34'484'315 | 15.5% |

Recettes fiscales, patentes et concessions, et part à des recettes cantonales (40), (41), (42) et (44)

Une augmentation des recettes fiscales de CHF 6'391'000.– est attendue en 2024 par rapport au budget 2023. La Municipalité a gardé la méthode de travail habituelle, en basant l'estimation sur la situation à fin août 2023 et l'évolution des comptes des dernières années.

| Impôts (CHF) | Budget 2024 | Budget 2023 | Variation B2024 / B2023 | | Compte 2022 |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------------------|------------|--------------------|
| | | | CHF | % | |
| Impôt sur le revenu | 61'800'000 | 60'770'000 | 1'030'000 | 2% | 58'134'411 |
| Impôt sur la fortune | 11'500'000 | 10'700'000 | 800'000 | 7% | 10'647'088 |
| Impôt à la source | 3'000'000 | 3'000'000 | - | 0% | 3'670'883 |
| Impôt spécial des étrangers | 1'600'000 | 1'500'000 | 100'000 | 7% | 1'715'207 |
| Rétrocession impôt frontaliers | 5'630'000 | 4'700'000 | 930'000 | 20% | 5'655'836 |
| Total personnes physiques | 83'530'000 | 80'670'000 | 2'860'000 | 4% | 79'823'424 |
| Impôt bénéfice net | 10'600'000 | 9'000'000 | 1'600'000 | 18% | 9'973'310 |
| Impôt sur le capital | 1'000'000 | 800'000 | 200'000 | 25% | 1'198'759 |
| Impôt compl. immeubles | 990'000 | 852'000 | 138'000 | 16% | 988'000 |
| Total personnes morales | 12'590'000 | 10'652'000 | 1'938'000 | 18% | 12'160'069 |
| Impôt foncier | 8'944'000 | 8'600'000 | 344'000 | 4% | 8'779'052 |
| Droits de mutation | 3'850'000 | 2'700'000 | 1'150'000 | 43% | 4'171'564 |
| Successions et donations | 2'810'000 | 2'900'000 | -90'000 | -3% | 1'594'353 |
| Impôts sur chiens | 60'000 | 56'000 | 4'000 | 7% | 61'893 |
| Impôts récupérés après défalcatons | 180'000 | 175'000 | 5'000 | 3% | 96'536 |
| Taxes sur boissons | 80'000 | 78'000 | 2'000 | 3% | 96'143 |
| Taxes sur tabacs | - | - | - | 0% | - |
| Anticipations et concessions | 45'000 | 60'000 | -15'000 | -25% | 42'539 |
| Intérêts moratoires | 650'000 | 497'000 | 153'000 | 31% | 543'386 |
| Recettes diverses (tombolas-lotos) | - | - | - | 0% | - |
| Impôt sur gains immobiliers | 2'640'000 | 2'600'000 | 40'000 | 2% | 2'545'298 |
| Autres recettes fiscales | 19'259'000 | 17'666'000 | 1'593'000 | 9% | 17'930'764 |
| Total des recettes fiscales | 115'379'000 | 108'988'000 | 6'391'000 | 6% | 109'914'257 |

Dans le détail, les variations se présentent comme suit :

- impôt sur les personnes physiques : les recettes liées aux personnes physiques augmentent de CHF 2'860'000.– par rapport au budget précédent. Avec le nombre d'habitant-e-s en hausse, une croissance est prévue dans le budget 2024, à la fois pour l'impôt sur le revenu et celui sur la fortune. En revanche, l'impôt à la source est maintenu au même niveau que le budget 2023;
- impôt sur les personnes morales : les recettes s'inscrivent en hausse de CHF 1'938'000.–. L'impôt sur le bénéfice est estimé sur la base de l'arrêté mensuel du mois d'août, ce qui implique une augmentation de CHF 1'600'000.– par rapport au budget 2023 ;
- impôt foncier : cet impôt est moins sensible à la conjoncture et bénéficie d'une croissance régulière. Les nombreux projets immobiliers de Nyon devraient se traduire par une hausse des recettes y relatives ;
- impôts conjoncturels : il s'agit de revenus variables d'une année à l'autre. Les montants inscrits au budget 2024 correspondent à la projection des comptes 2023.

Revenus du patrimoine (42)

Cette rubrique est composée des locations immobilières, des recettes des parkings, des dividendes sur nos participations et des redevances de droits de superficie. Les recettes de ce chapitre croissent de CHF 422'650.–. Les intérêts moratoires, intégrés dans la nature 4221, augmentent de CHF 151'900.–. Enfin, les loyers des bâtiments du patrimoine administratif (4271) croissent de CHF 171'265.– suite au déménagement de la Police Nyon Région (PNR) dans le nouveau Centre de polices.

Taxes, émoluments et produits des ventes (43)

Cette rubrique enregistre les différents émoluments perçus par l'administration, les taxes prélevées pour financer, d'une part, certaines politiques publiques comme la gestion des déchets, l'assainissement des eaux, le raccordement des nouvelles constructions aux réseaux et la vente d'eau et d'énergie par les Services industriels, et d'autre part, les prestations assurées par la Ville et refacturées à des tiers.

Par rapport au budget 2023, cette rubrique prévoit une hausse de CHF 2'310'510.–. Les émoluments divers (4319) augmentent de CHF 856'833.–. Cette hausse s'explique par la contribution au financement des infrastructures par un promoteur. Les contributions des prochaines années devraient être nulles eu égard à l'absence du développement de nouveaux plans de quartiers. Les taxes de séjour inscrites également dans cette nature vont croître suite à la réouverture d'un grand hôtel après des travaux de rénovation.

Par ailleurs, les taxes uniques de raccordement (4341) devraient croître de CHF 150'000.–, en conséquence de la hausse des recettes provenant du raccordement au service des eaux, estimées selon une projection moyenne. Les taxes périodiques d'utilisation (4342) seront plus élevées de CHF 117'300.– du fait de l'ajustement aux comptes des taxes forfaitaires pour les déchets urbains.

Au sein des SIN, l'augmentation du prix des fluides et agents énergétiques (indiquée au chapitre 31) se répercute sur les client-e-s finaux-ales, ce qui représente une hausse de CHF 1'269'224.– sur la nature 4351. La facturation de services à des tiers (4356) diminuera de CHF 445'454.–. En effet, la revente de panneaux photovoltaïques sera moins importante que dans le budget précédent, comme l'achat indiqué au chapitre 31. Enfin, les prestations en faveur de ThermorésO augmenteront suite à l'adoption du préavis N° 2023/56 relatif à l'augmentation du capital-actions de la société, tandis que celles pour TRN diminueront. Globalement, cette évolution contrastée se traduira par une hausse de CHF 112'637.– des prestations spéciales (4399).

Participations et remboursements de collectivités publiques (45)

Cette rubrique enregistre l'ensemble des subventions cantonales et fédérales perçues par la Commune, la refacturation de charges aux associations intercommunales et le retour de la péréquation directe.

Le revenu prépondérant de cette rubrique a trait à la rétrocession de la péréquation directe. Cette dernière atteint CHF 19'946'653.– contre CHF 18'625'362.– au budget 2023. La volonté du législateur est d'indemniser les villes-centres³ pour leurs infrastructures utiles à un bassin de population plus amples que leurs seul-e-s habitant-e-s (voir chapitre 35).

³ La LPIC précise qu'un des buts poursuivi est de « *compenser les charges particulières des villes-centres* », cf. art. 1 al. 2 lt e.

Dans les autres variations importantes figure la compensation fédérale (4510) liée à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale fédérale des entreprises (dite RFFA pour réforme fiscale et financement de l'AVS). Celle-ci augmentera de CHF 122'829.– l'année prochaine.

Les participations cantonales (4515) s'inscrivent en augmentation de CHF 431'030.– à la suite de l'adoption du préavis N° 2023/96 sur l'ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) à la route des Tattes d'Oie et l'élargissement de l'offre au sein des structures existantes. Enfin, la Commune de Prangins a manifesté sa volonté de raccorder ses eaux usées sur les installations de prétraitement de la station de pompage de Rive. Ces prestations lui sont refacturées, ce qui explique en grande partie l'augmentation de la nature 4526 (+ CHF 130'000.–).

Autres prestations et subventions (46)

Ce chapitre s'inscrit en augmentation de CHF 889'828.–. Il répertorie principalement la participation des parents pour la garde de leurs enfants dans les UAPE de la Ville ou dans le réseau d'accueillant-e-s en milieu familial. La progression attendue des recettes répond à l'augmentation de l'accueil d'enfants dans les différentes structures d'accueil. D'autres participations de tiers, dont celles pour le centre sportif de Colovray ou la prolongation d'une ligne de bus, sont enregistrées dans cette nature sans connaître de variations significatives.

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (48)

Les prélèvements sur des fonds de réserve constituent des recettes sans incidence monétaire. Un certain nombre d'entre eux ont pour objectif d'équilibrer les comptes de chapitres fermés. En 2024, la Ville procédera aux prélèvements sur les fonds suivants :

| | |
|--|-----------------|
| – Efficacité énergétique et énergies renouvelables | CHF 1'869'106.– |
| – Régulation des tarifs (gaz) | CHF 1'600'000.– |
| – Service des eaux | CHF 965'608.– |
| – Réseau de distribution | CHF 654'635.– |
| – Déchets urbains | CHF 148'729.– |
| – Eclairage public | CHF 62'025.– |
| – Fonds pour le développement durable | CHF 19'946.– |
| – Contribution compensatoire de stationnement | CHF 16'000.– |

Imputations internes (49)

Elles sont le pendant des imputations internes inscrites en charges et ont un effet neutre sur le budget.

3. Budget d'investissement

La Municipalité a décidé de soumettre plusieurs préavis de réalisation d'infrastructures d'importance qui façonneront la Ville pour les décennies à venir. Ces projets augmenteront l'attractivité et le dynamisme de Nyon.

Aussi, les prévisions d'investissement pour l'année 2024 s'inscrivent en hausse par rapport au budget 2023. Elles se composent des préavis votés, déposés et du programme d'investissement. Sur les CHF 78'917'000.– d'investissements prévus en 2024, CHF 40'914'000.– (51.8%) concernent des préavis déjà votés par le Conseil communal. Ces investissements permettront de concrétiser les infrastructures nécessaires pour faire face à la progression de la population et à l'évolution de ses besoins.

3.1 Dépenses nettes d'investissement

Ainsi, les dépenses d'investissement suivantes sont prévues pour l'année 2024 :

| Plan d'investissements (CHF) | Budget 2024 | Budget 2023 | Comptes 2022 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Total des charges | 78'917'000 | 56'224'000 | 26'163'739 |
| Total des revenus | -6'516'000 | -3'330'000 | -2'562'640 |
| Dépenses nettes d'investissements | 72'401'000 | 52'894'000 | 23'601'099 |

Les dépenses d'investissement les plus significatives sont mentionnées ci-après. Elles correspondent aux dépenses brutes pour la part prévue en 2024 uniquement :

- rénovation du Centre sportif du Rocher (préavis N° 2023/106) pour CHF 7.5 millions ;
- rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville (préavis N° 2023/109) pour CHF 7.5 millions ;
- crédit de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des SIN pour CHF 6.4 millions ;
- réalisation du Complexe multisport de Colovray (préavis N° 2023/108) pour CHF 5.0 millions ;
- augmentation du capital-actions de ThermorésÔ en vue de la réalisation du thermoréseau nyonnais (préavis N° 2022/56) pour CHF 3.2 millions ;
- renouvellement et d'acquisition du parc de véhicules communaux (préavis N° 2023/92) pour CHF 3.0 millions ;
- crédit-cadre pour financer différents travaux d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments sur 2023-2024 (préavis N° 2022/83) pour CHF 2.5 millions ;
- projet d'améliorations structurelles des chalets et domaines d'alpages de la Ville de Nyon (préavis N° 2022/74) pour CHF 2.0 millions ;
- étude relative au maintien sur site de la station d'épuration de l'Asse pour CHF 2.0 millions.

3.2 Autofinancement

La marge d'autofinancement devrait être la suivante :

| Marge d'autofinancement (CHF) | Budget 2024 | Budget 2023 | Comptes 2022 |
|--|----------------|------------------|-------------------|
| Déficit (-) / Bénéfice (+) de l'exercice | -14'214'613 | -11'097'586 | -2'043'132 |
| Attribution aux fonds de réserve | 2'811'629 | 2'431'908 | 2'195'137 |
| Prélèvements sur fonds de réserve | -5'336'048 | -3'142'629 | -609'557 |
| Amortissements | 16'880'691 | 16'641'624 | 16'658'922 |
| Marge d'autofinancement | 141'659 | 4'833'316 | 16'201'371 |

Même si l'on peut s'attendre à ne pas dépenser l'entier des montants prévus au plan des investissements pour 2024, la marge d'autofinancement budgétisée sera dans tous les cas trop faible pour financer la totalité des dépenses d'investissement. Il sera donc nécessaire de recourir à l'emprunt, et par conséquent d'augmenter le niveau d'endettement de la Commune. Rappelons que les efforts d'économie et la priorisation des investissements opérés ces deux dernières années ont permis de réduire la dette.

3.3 Crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des SIN

Les crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et les services énergétiques prévus par les SIN sont sollicités en même temps que la présentation du budget. Il s'agit d'investissements récurrents qui font l'objet de demandes pour la part des travaux effectués chaque année. Ils se montent à CHF 7'470'480.–. Après déduction des recettes de CHF 620'000.–, l'investissement net sera de CHF 6'850'480.–. La liste des crédits de renouvellement et renforcement des réseaux des SIN prévus pour 2024 est présentée en annexe de la brochure du budget.

| Crédits de Renouvellement, Renforcement Réseaux et Services énergétiques des SIN (CHF) | Budget 2024 | Budget 2023 | Variation B2024 / B2023 | En % |
|--|------------------|------------------|-------------------------|---------------|
| Dépenses | 3'272'500 | 3'532'000 | -259'500 | -7.3% |
| Eau | 3'272'500 | 3'532'000 | -259'500 | -7.3% |
| Dépenses | 3'019'500 | 2'191'100 | 828'400 | 37.8% |
| Recettes | -600'000 | -700'000 | 100'000 | -14.3% |
| Electricité | 2'419'500 | 1'491'100 | 928'400 | 62.3% |
| Dépenses | 90'400 | 294'000 | -203'600 | -69.3% |
| Eclairage public | 90'400 | 294'000 | -203'600 | -69.3% |
| Dépenses | 520'000 | 850'000 | -330'000 | -38.8% |
| Recettes | -20'000 | -40'000 | 20'000 | -50.0% |
| Gaz | 500'000 | 810'000 | -310'000 | -38.3% |
| Dépenses | 568'080 | 722'800 | -154'720 | -21.4% |
| Services énergétiques | 568'080 | 722'800 | -154'720 | -21.4% |
| Total dépenses | 7'470'480 | 7'589'900 | -119'420 | -1.6% |
| Total recettes | -620'000 | -740'000 | 120'000 | -16.2% |
| Total | 6'850'480 | 6'849'900 | 580 | 0.0% |

4. Conclusion

Le budget 2024 est marqué par l'inflation, l'instabilité sur le marché de l'énergie, mais également par la nécessité d'accroître le personnel pour concrétiser les projets de la Ville.

En matière d'investissement, la Municipalité souhaite réaliser plusieurs infrastructures scolaires et sportives, afin de maintenir l'agrément de la Ville, en particulier pour les familles nyonnaises. Elle accompagne la transition écologique par la rénovation énergétique de son patrimoine immobilier et le développement du chauffage à distance.

Ces 10 dernières années, les Autorités nyonnaises ont réalisé des investissements à hauteur de CHF 300 millions, dont la moitié seulement a été financée par la dette. Pour les prochaines années, la Municipalité prévoit un programme d'investissements ambitieux, mais le plafond d'endettement ne laisse qu'une trop faible marge de manœuvre. En actrice responsable, elle souhaitait ajuster la fiscalité afin de financer une partie des investissements. Elle regrette que cet impératif ne soit pas partagé plus largement. Consciente des difficultés occasionnées par la hausse des charges pour les ménages nyonnais en 2024 et de l'impopularité d'une augmentation d'impôt dans un tel contexte, la Municipalité préfère reporter cette révision lorsque la conjoncture sera plus favorable.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 2023/124 concernant le budget 2024,
ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2024 dont les totaux se présentent comme suit :

| | | |
|------------------|------------|---------------------|
| Charges : | CHF | 271'778'326.– |
| Revenus : | CHF | -257'563'713.– |
| Déficit : | CHF | 14'214'613.– |

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des Services industriels pour l'année 2024, soit :

| | | |
|---|------------|--------------------|
| Service des eaux | CHF | 3'272'500.– |
| Service de l'électricité et de l'éclairage public | CHF | 3'109'900.– |
| Service du gaz | CHF | 520'000.– |
| Services énergétiques | CHF | 568'080.– |
| Total des extensions | CHF | 7'470'480.– |

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.

Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2024-2028.

Ainsi adopté par la Municipalité en date du 13 octobre 2023 par voie électronique pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe

- Brochure du budget 2024